

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 novembre 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

-----

**2017 DAC 359** Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement de Paris, en date du 8 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Comité Métallos 94, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris au titre de 2017. SIMPA : 2017\_08802, 13594.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004-provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**